

Déposé au Greffe
le 07 JAN. 2010
sous le N° 3000206
RCS N° 92 B 214

AVEC
Société Anonyme au capital de 590 000 euros
Siège social : 29 boulevard Einstein - 44300 NANTES
384 440 889 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf,

Le 9 octobre,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société AVEC, société anonyme au capital de 694 000 euros, divisé en 38 608 actions, dont le siège est 29 boulevard Einstein, 44300 NANTES, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 21 septembre 2009 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe LHOMMEAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yann MAUGAIS, actionnaire acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Mademoiselle Laure-Anne DUCRO est désignée comme secrétaire.

La société EXCO BRETAGNE A.B.O., Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 38.607 actions sur les 38 608 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

LAD 21
P2

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2009 la dénomination sociale sera « EXCO AVEC » au lieu de « AVEC ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination de la société est : **EXCO AVEC**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE SCRUTATEUR

A handwritten signature consisting of several long, sweeping horizontal strokes.

LE PRESIDENT

A handwritten signature consisting of a large, stylized 'X' shape with a vertical line through the center.

LE SECRETAIRE

A handwritten signature consisting of a horizontal line with a small loop at the end.